

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 FEVRIER 2012 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : Bernard MAMET - Jacques ROMAND - Jean-Sébastien LACROIX – Danielle TISSOT – Robert BONNEFOY - Christophe MATHEZ - Gilles BOURQUI – Sylvie TINGUELY – Maurice VANDELLE - Annie BERTHET - Fabien CHAVIN-GAZALIER – Béatrice CHAVETNOIR - Dominique MICHELIN - Murielle BERTHET – Mathias ARBEZ - Corine BOUVIER MARILLIER - Régis BAILLY-SALINS - Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND

Absents : Olivier BOLUT - Christophe DENIS - Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE) - Dominique AUZIAS (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD)

Secrétaire de séance : Fabien CHAVIN-GAZALIER

Le 02 février 2012, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à 18 h 30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et établit l'ordre du jour suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 11 janvier 2012**
3. **Reprise de la RD « Goulard-Trélarce » dans la voirie communale**
4. **Personnel :**
 - **Contrat d'assurance des risques statutaires : délégation au Centre de gestion**
 - **Modification de poste**
5. **Demandes de subventions au Conseil Général (Amendes de police) :**
 - **Mise en place de 2 plateaux ralentisseurs à La Doye**
 - **Mise en place d'1 plateau ralentisseur à La Cure**
 - **ZA André Lizon : création d'un carrefour giratoire**
 - **ZA du Bois de l'Ours : création d'une voirie d'accès**
 - **Mise en place de dispositifs de sécurité sur la route départementale 415**
6. **Avenant n°2 à la convention pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés**
7. **SIDEC : financement définitif après exécution – Amélioration du réseau de distribution publique d'électricité M. ESCOFFIER**
8. **Modification des tarifs de la chambre funéraire**
9. **Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses :**
 - **Approbation des statuts**
 - **Validation du prix de la redevance pour le pompage dans le lac**
10. **Club de vol libre la Dôle : autorisation d'atterrissage**
11. **Logiciel IMPRIM MEGA : contrat de maintenance**
12. **Liste des marchés signés par M. le Maire**
13. **Questions et informations diverses**
 - **Motion de soutien à la Transjurassienne**
 - **Demande de pose d'un revêtement à la DIREST sur la RN5 dans la traversée des Rousses**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Fabien CHAVIN-GAZALIER secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 11 janvier 2012

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 11 janvier 2012.

Pour la vente des emplacements de parking souterrain, Sébastien BENOIT-GUYOD craint qu'il n'y ait pas d'acheteur en raison du prix fixé par la commune à 16 000 € T.T.C.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 11 janvier 2012 à l'unanimité.

3 - Reprise de la RD « Goulard-Trélarce » dans la voirie communale

M. le Maire présente le bilan financier de l'aménagement du carrefour giratoire de La Cure (RD 1005/RD29). Le montant final des dépenses réalisées par le Conseil Général s'élève à 371 279.41 € HT.

M. le Maire rappelle que la première hypothèse de financement consistant en la reprise par la commune de la loge à Ponnard, avec participation financière reversée à la communauté de communes de la station des Rousses, a été refusée par le conseil municipal.

Conformément à la convention E.D.A.T. signée le 23 septembre 2010 entre le Conseil Général et la Communauté de communes de la Station des Rousses, la participation de celle-ci est fixée à 50% des dépenses HT.

La participation de cette dernière peut être diminuée par le versement d'une compensation liée au transfert de voirie.

A ce titre, il a déjà été transféré l'ancienne R.D.29E3 avec une compensation financière fixée à 19 000 €.

Pour compléter la participation financière de la commune des Rousses au sein de la Communauté de Communes, la R.D.335 (2273 mètres) et son embranchement (56 mètres) - *route de Trélarce* - peut être transférée dans la voirie communale. Le montant de cette compensation s'élève à 37 300 €.

Danielle TISSOT indique que ce transfert ne va rien changer pour la commune puisqu'on l'entretient déjà.

Annie BERTHET demande si le Département remet la chaussée en état avant le transfert. M. le Maire répond non.

Jean-Sébastien LACROIX pensait que cette voirie départementale s'arrêtait au lieu-dit « le Château » et non à l'embranchement du Risoux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le transfert dans la voirie communale de la R.D.335 d'une longueur de 2273 m et de son embranchement d'une longueur de 56 m située sur le territoire de LES ROUSSES, accepte les conditions du transfert et propose d'attribuer le montant de la compensation financière (soit 37 300 €) pour participation aux travaux du carrefour de la Cure.

4 - Personnel :

➤ Contrat d'assurance des risques statutaires : délégation au Centre de gestion

Robert BONNEFOY, Adjoint délégué au Personnel informe l'assemblée que la Commune des Rousses est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel du Centre de gestion arrive à terme le 31/12/2012. Par conséquent, le Centre de gestion le remet en concurrence en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Code des marchés publics (Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006).

La Commune a ainsi l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire à capitalisation garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, paternité, adoption ;
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Le Conseil municipal charge à l'unanimité le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée tout en se réservant la faculté d'y adhérer.

➤ **modification de poste**

Suite à la mise en disponibilité d'un agent pour convenance personnelle au centre de soins communal, M. le Maire a recruté une infirmière de classe supérieure, détachée de l'hôpital de Saint-Claude.

Il convient de modifier le poste d'infirmière de classe normale existant en poste d'infirmière de classe supérieure à compter du 1^{er} janvier 2012 pour ce nouvel agent.

Sylvie TINGUELY demande si cela a une incidence financière. Robert BONNEFOY répond que dans le cadre du détachement, la commune se doit d'embaucher sur les mêmes critères. Il ne peut toutefois pas répondre à Sylvie TINGUELY car il ne connaît pas le montant. (NOTA : l'incidence financière est de : 463.03 € brut pour un temps plein. L'agent recruté est à temps plein alors que l'agent mis en disponibilité était à temps partiel de 80 %)

Annie BERTHET demande s'il n'y avait pas d'autres candidatures. Robert BONNEFOY répond que le recrutement d'infirmières est très difficile.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le poste d'infirmière de classe normale en poste d'infirmière de classe supérieure à compter du 1^{er} janvier 2012.

5 - Demandes de subventions au Conseil Général (Amendes de police) :

- **Mise en place de 2 plateaux ralentisseurs à La Doye**
- **Mise en place d'1 plateau ralentisseur à La Cure**
- **ZA André Lizon : création d'un carrefour giratoire**
- **ZA du Bois de l'Ours : création d'une voirie d'accès**
- **Mise en place de dispositifs de sécurité sur la route départementale n° 415**

M. le Maire indique que le montant de l'aide du Conseil Général est plafonné à 50 000 € HT et le taux de subvention est de 30%.

Pour information, le coût estimatif du giratoire de la ZA André Lizon est de 167 973.00 € HT et le coût du plateau ralentisseur à La Cure (le long de la douane sortie France) est estimé à 7 499.00 € HT. Les devis estimatifs pour les 2 plateaux ralentisseurs à La Doye, la création de la voirie d'accès pour la ZA du Bois de l'Ours et les dispositifs de sécurité sur la route départementale n°415 sont en attente. M. le Maire précise pour ce dernier point que le département préconise trois aménagements de sécurité.

Danielle TISSOT ne voit pas l'utilité du plateau ralentisseur à la Cure.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général du Jura pour financer les projets susmentionnés.

6 - Avenant n°2 à la convention pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 27 mai 2005 il a été autorisé à signer une convention avec le SICTOM du Haut-Jura pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés, l'entretien et la collecte de ces conteneurs.

L'avenant n°1, autorisé par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2010, a permis la réalisation de 12 nouveaux points de collecte.

Par le biais de cet avenant n°2, la Commune s'engage à mettre à disposition du SICTOM du Haut-Jura 14 points de collecte, représentant un total de 37 conteneurs semi-enterrés.

Gilles BOURQUI indique que pour 2012, il a été convenu de finir le bouclage du village, soit 8 points de collecte représentant une vingtaine de conteneurs semi-enterrés. Une visite sur site aura lieu en mars.

Annie BERTHET demande quel est le montant réglé par la commune pour ces travaux.

(nota : 3 factures ont été établies par le SICTOM :

- site du Balancier : 3 168.88 € TTC
- 5 points route Blanche, la Cure, Lacuzon : 9 973.72 € TTC
- 6 points au village : 16 911.60 € TTC

Les deux dernières factures ont été transmises le 10/12/2011 et 13/01/2012. Elles seront réglées sur le budget 2012).

Gilles BOURQUI précise que tous les travaux de finition 2011 seront pris en charge par les services techniques communaux car le SICTOM annonçait un prix de 40 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la présente convention par un avenant n°2 et autorise M. le Maire à le signer.

7 - SIDEC : financement définitif après exécution – Amélioration du réseau de distribution publique d'électricité M. ESCOFFIER

M. le Maire rappelle que par délibération antérieure, le Conseil Municipal a accepté le projet présenté et son financement prévisionnel initial estimé à 9 430.00 € TTC ;

Le financement définitif de l'opération est de 9 162.62 € TTC et s'établit comme suit :

- Participation du FACE : 5 785 € TTC
- Récupération de TVA : 1 397.63 € TTC
- Solde à la charge de la Commune des Rousses : 1 979.99 € TTC

Compte tenu du coût final de l'opération, la commune versera la somme de **104.99 € TTC** à titre de financement complémentaire définitif.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le financement définitif après exécution.

8 – Modification des tarifs de la chambre funéraire

Par délibération du 30 novembre 2011, la commune a fixé les tarifs 2012 des services communaux, et en particulier de l'accès à la chambre funéraire. Or, suite à la création d'une régie municipale pour la chambre funéraire, ces tarifs sont soumis à TVA. Aussi, pour éviter une perte de revenu, M. le Maire propose de déterminer un tarif HT et TTC :

Prestations	Tarifs HT 2011	Tarifs TTC 2011 TAUX 19.6 %	Tarifs HT 2012	Tarifs TTC 2012 TAUX 19.6%
Chambre funéraire (résident commune)	50.30 €	60.16 €	51.50 €	61.60 €
Chambre funéraire (non résident commune)	55.80 €	66.74 €	57.10 €	68.30 €

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les nouveaux tarifs ci-dessus pour 2012.

9 - Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses :

- Approbation des statuts

Lors de la création du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses par arrêté préfectoral du 13 avril 1955, celui-ci n'a pas été doté de statuts.

Cette lacune pouvant présenter des problématiques spécifiques entre les communes adhérentes et le Syndicat, il est apparu nécessaire aux membres du Syndicat de se doter de statuts. Ceux-ci ont été élaborés par le Cabinet d'avocats DSC de Dijon et ont fait l'objet d'une discussion lors d'une réunion de travail le 17 octobre 2011. Ces statuts ont été approuvés par délibération du comité syndical du 29 novembre 2011.

M. le Maire précise que ces statuts doivent être validés par toutes les communes membres du Syndicat, sans aucune modification.

Sylvie TINGUELY demande si ces statuts autorisent le Syndicat des Eaux à rechercher une autre source d'eau potable. M. le Maire répond oui, il faut aller vers la diversification de la ressource en eau, comme la source de l'Arce.

Robert BONNEFOY demande en ce qui concerne la protection du ou des points de prélèvement, qui doit financer les études et les travaux. M. le Maire lui indique que c'est à la charge du Syndicat des Eaux.

Annie BERTHET demande pourquoi il y a autant de perte d'eau potable sur le réseau du syndicat. M. le Maire répond que ce réseau est très long (230 km) et vieillissant. Le rendement a un peu augmenté en 2011. La mise en place de la sectorisation commence à porter ses fruits.

Maurice VANDELLE trouve paradoxal qu'il y ait de plus en plus de protection autour du lac et que l'activité touristique s'y développe. Jean-Sébastien LACROIX répond qu'il n'y a pas de risque lié au tourisme.

Conformément aux articles L 5211-5 et L 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses.

- Validation du prix de la redevance pour le pompage dans le lac

Pour information, M. le Maire indique que le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses a approuvé, par délibération du 29 novembre 2011, la redevance au m³ d'eau à 0.03€.

Une nouvelle convention sera rédigée afin de déterminer les conditions de prélèvement et les relations entre le Syndicat des eaux et la commune des Rousses, propriétaire du lac.

10 - Club de vol libre la Dôle : autorisation d'atterrissage

Christophe MATHEZ informe le conseil municipal que le club de Vol Libre la Dôle utilise, pendant la belle saison, les pistes de ski rouge et noire du Noirmont pour décoller. Ils atterrissent la plupart du temps entre le restaurant du Chamois et l'hôtel du Noirmont. Ayant obtenu l'accord de la Commune d'Arzier pour le décollage, M. Philippe KREUTER, Président, sollicite l'autorisation de la Commune des Rousses pour atterrir sur son territoire.

La Commune des Rousses n'est concernée que par la parcelle C 492, les autres appartenant à des propriétaires privés. Annie BERTHET demande si l'association a également sollicité l'autorisation d'atterrissage aux propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour l'atterrissage des membres du club de Vol libre la Dôle sur la parcelle C 492 propriété de la commune.

11 -Logiciel IMPRIM MEGA : contrat de maintenance

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'acquisition d'un logiciel d'imprimés administratifs, la société ADIC propose un contrat de maintenance visant à :

- La mise à niveau du logiciel,
- L'assistance téléphonique

Le coût annuel de cette prestation s'élève à 98.72 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de 1 an, renouvelable par année entière, par expresse reconduction, sans excéder 3 ans. Accord unanime du conseil municipal.

12 -Liste des marchés signés par M. le Maire

M. le Maire donne lecture des marchés qu'il a signés dans le cadre de sa délégation de compétence :

I – DEPENSES ENGAGEES NON REGLEES (depuis le 21/12/2011)

Nom de l'entreprise	Objet de la dépense	Montant T.T.C.
PAGET-CONFORT	Remplacement d'une chaudière dans un appartement à la résidence La Bourriaz	2 583.07

II – DEPENSES REGLEES

Nom de l'entreprise	Objet de la dépense	Montant T.T.C.
BLACHERE	Location illuminations de Noël	9 050.73

13 -Questions et informations diverses

- Motion de soutien à la Transjurassienne

M. le Maire propose que le conseil municipal confirme, à l'unanimité, son soutien à cette compétition de renommée internationale pour sa dynamique sportive, économique et médiatique.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique qu'en plus de la compensation financière demandée par les groupuscules, ceux-ci ont aussi demandé à Trans'organisation de supprimer certaines pistes de ski de fond. Il faut se méfier de ne pas diminuer ou supprimer certaines pistes. Il faut également rester vigilant par rapport aux demandes de ces associations.

Sylvie TINGUELY pense que cela doit amener le conseil municipal à réfléchir sur ses décisions politiques et cela la conforte dans l'idée qu'il faut faire très attention lorsque le conseil engage la Commune, comme par exemple le contrat NATURA 2000 qui aujourd'hui est très contraignant.

Jean-Sébastien LACROIX répond que le problème du passage de la Transjurassienne n'a rien à voir avec NATURA 2000.

Sébastien BENOIT-GUYOD partage le sentiment de Sylvie TINGUELY et pense qu'il ne faut peut-être pas se brider si l'on veut maintenir une activité économique et touristique aux Rousses.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une motion de soutien à la Transjurassienne.

- **Demande de pose d'un revêtement à la DIREST sur la RN5 dans la traversée des Rousses**

M. le Maire rappelle que le revêtement de la chaussée sur la traversée du village de la RN5 était prévu en 2011. Il propose de renouveler cette demande de réfection. Robert BONNEFOY précise que ces travaux ont été retardés à cause de l'aménagement du centre village.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité la réfection du revêtement de chaussée.

- **Maurice VANDELLE propose pour la sécurisation de la départementale 415** d'inclure dans le zonage du PLU un emplacement réservé qui supprime les deux carrefours des Berthets et du Noirmont.
- Annie BERTHET souligne que la SCI Les Gentianes fait de gros efforts pour vendre les places de parking du niveau N-2. En tant que commerçante, elle a reçu un courrier de la SCI LES GENTIANES promouvant la vente des places de parking du niveau n-2. M. le Maire apprécie lui aussi la démarche de la SCI, mais regrette qu'elle soit tardive.

Prochain conseil : jeudi 1^{er} mars à 20h30

Séance levée à 19h45

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Fabien CHAVIN-GAZALIER

Bernard MAMET